



VOULLX

Membres en exercice : 15

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Majorité absolue : 08

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 mars 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER, le lundi 7 avril 2025.

Monsieur LECOSNIER, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et donne lecture du pouvoir.

PRESENTS : Sylvain LECOSNIER, Sabrina LATIL, Mickaël BRASSART, Arnaud JOUAS, Philippe LE BLIGUET, Françoise ANDRE, Agnès MARGAIN-DUTREVIS, Sébastien MARCHERAT, Savannah LATIL, Gérard ALLAIN, Ghislaine GIANNITRAPANI, Nicolas BOLZE,

EXCUSES : Stéphanie DA SILVA SOARES, Arnaud VACHER,

POUVOIR : Fanny BRULU à Arnaud JOUAS.

Monsieur Philippe LE BLIGUET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 16 janvier 2025.

I - Affaires délibérées :

- 1) Finances : Approbation du Compte de gestion 2024
- 2) Finances : Vote du Compte administratif 2024
- 3) Finances : Affectation des résultats 2024
- 4) Finances : Vote des taux d'imposition pour 2025
- 5) Finances : Vote des subventions 2025 attribuées aux associations
- 6) Finances : Vote du budget primitif 2025
- 7) Finances : Admissions en non-valeur
- 8) SDESM : Adhésion de la commune de Saint-Souplets

II - Affaires non délibérées pour information :

- 1) Arrêté du Maire relatif à l'économie d'énergie

III - Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Afin de garantir le bon déroulement de la séance du Conseil municipal, il demande à chaque élu ainsi qu'aux personnes présentes dans le public de ne pas utiliser leur téléphone portable durant toute la séance, de l'ouverture à la clôture.

Le Maire informe que des changements seront apportés dans la préparation des conseils municipaux. En effet, conformément à la législation, le délai de convocation est désormais de 3 jours francs pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les jours francs incluent les samedis, dimanches et jours fériés.

À partir de maintenant, les convocations devront être envoyées individuellement et de manière dématérialisée, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à tous les conseillers municipaux en exercice. Toutefois, si un conseiller en fait la demande écrite, la convocation pourra être envoyée sous format papier.

Selon l'article L2121-25, le compte-rendu des séances du Conseil municipal ne sera plus affiché à la porte de la mairie. Désormais, seule la liste des délibérations examinées par le conseil municipal sera affichée à la mairie et publiée en ligne sur le site internet de la Commune.

Selon l'article L2121-15, le procès-verbal des séances sera finalisé dans la semaine suivant la réunion. Il sera publié sous format électronique de manière permanente et accessible gratuitement sur le site internet de la Commune, et un exemplaire papier sera disponible sur demande. Le procès-verbal sera signé uniquement par le Maire et le Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, précise que l'approbation du compte de gestion 2024, le vote du compte administratif 2024 et l'affectation des résultats 2024 ne pourront pas être délibérés, faute de communication des résultats définitifs par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Fontainebleau. Ces points seront reportés au prochain Conseil Municipal.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2025

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du compte-rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Le vote sur le compte-rendu a été effectué :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
10	3	

I - Affaires délibérées

1) Vote des taux d'imposition pour 2025

Le Maire a proposé les taux d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation (TH) : 19,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,60 %

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les nouveaux montants :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

2) Vote des subventions attribuées aux associations

Les subventions aux associations pour l'année 2025 ont été présentées.
Après examen des demandes, les subventions proposées ont été les suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	MONANT DEMANDE 2025	MONTANT ALLOUE 2025
Nouvelle Union Sportive Orvannaise - NUSO Foot	600,00 €	2 000,00 €	700,00 €
Les Férias du Bocage			500,00 €
Courcommune	800,00 €	1 500,00 €	800,00 €
Don de sang bénévole de la région de Montereau	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Brigade de la Nature	600,00 €	600,00 €	600,00 €
La Renaissance Voulxoise	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Centre d'Animation et de Loisirs de Voulx	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
C2J2M - Lusitanos	500,00 €		900,00 €
Club Arc en Ciel	1 300,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
Foyer des élèves du collège J. Prévert	50,00 €		100,00 €
Pas si bêtes		300,00 €	100,00 €
Association Sportive Voulxoise	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du Bocage	100,00 €		150,00 €
AHVOL	100,00 €		0,00 €
Chorale ensemble	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Dakaito Ryu	400,00 €		400,00 €
Pêche orvannaise	200,00 €		0,00 €
Les P'tits Bouts	400,00 €		400,00 €
Nouvel Horizon	500,00 €		0,00 €
Tir à l'arc	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Pas de demande de subvention

Pas de demande de subvention

Subvention non souhaitée

Le total des subventions allouées est de 12 000 € pour 2025, correspondant à la somme de 12 000 € demandée.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les nouveaux montants :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

3) Vote du budget primitif 2025

Sabrina Latil a présenté le budget primitif 2025 de la Commune en l'absence du Maire, ce dernier devant quitter la salle pour le vote du budget conformément à la loi.

Le budget a été équilibré de la manière suivante :

- **Dépenses de fonctionnement** : 2 183 711,20 €
- **Recettes de fonctionnement** : 2 183 711,20 €

- **Dépenses d'investissement** : 977 539,65 €
- **Recettes d'investissement** : 977 539,65 €

Le budget proposé permet de garantir le financement des services essentiels et des projets d'infrastructures.

Le vote a donné les résultats suivants :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
9	0	3

4) Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal a délibéré sur les admissions en non-valeur pour les exercices 2009 à 2016, concernant des créances irrécouvrables s'élevant à 35 785,20 €.

Après avoir épuisé toutes les démarches possibles de recouvrement, il a été proposé de les classer comme irrécouvrables.

Monsieur Jouas a souligné qu'il s'agissait de créances de l'ancienne Municipalité.

De son côté, Monsieur Lecosnier a exprimé sa préférence pour utiliser cette somme à d'autres fins.

Le vote a donné les résultats suivants :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
10	0	3

5) SDESM : Adhésion de la commune de Saint-Souplets

Le Conseil municipal a examiné l'adhésion de la commune de Saint-Souplets au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM). Cette adhésion entraîne également une modification du périmètre du syndicat.

Madame Giannitrapani s'interroge sur d'éventuels changements pour les communes déjà adhérentes.

Monsieur Lecosnier précise qu'il n'y a aucun changement à ce sujet.

Monsieur Jouas souligne que l'augmentation du nombre de membres permet de mieux négocier avec le SDESM, notamment grâce aux achats groupés.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-Souplets:

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

II - Affaires non délibérées pour information

Arrêté du Maire relatif à l'économie d'énergie : L'éclairage public est désormais éteint chaque nuit de 23h00 à 5h00 depuis le 15 janvier 2022, dans le cadre des objectifs environnementaux.

III – Questions diverses

Le Maire a informé que la Commune allait prochainement signer un acte chez le notaire pour l'acquisition du terrain "Rue de l'Abreuvoir", à côté de "La Vieille École".

Le propriétaire demandait 6 000 €, plus les frais d'acte, mais la Commune a réussi à l'acquérir pour seulement 1 500 €.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement entre les mains du Commissaire enquêteur, en attente de la réponse du tribunal administratif. Une annotation pour une requête positive est attendue. À son retour, le Commissaire enquêteur procédera à un nouvel examen avant de transmettre le dossier au bureau d'études pour validation.

Madame André annonce que la chasse aux œufs aura lieu le 19 avril à 9h30. Elle précise également que le Festival de Poche, des "Féeries du Bocage", aura lieu le 5 octobre 2025 à la salle des fêtes de la Commune, sur le thème des animaux féériques marins. Ce projet a nécessité une subvention communale de 500€. La Commune recherche des bénévoles pour cette journée.

Monsieur Jouas annonce que le centre-ville dispose désormais d'un nouveau trottoir, bien que ces travaux prévus par la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) aient pris du retard en raison des conditions climatiques. Il rappelle qu'il faudra veiller à ce que les voitures ne stationnent pas sur les trottoirs neufs de la Rue Grande, et, en cas de non-respect, d'avertir la gendarmerie.

Pour 2025, aucun projet de continuité n'est prévu, mais des travaux sont planifiés pour la rue Traversière et la rue Tacotin. En 2026, des aménagements sont envisagés pour le carrefour, avec une extension des trottoirs jusqu'à l'épicerie et au-delà.

Monsieur Lecosnier précise que le marquage au sol, pour le stationnement des véhicules et les espaces minute devant certains commerces, sera réalisé prochainement.

Monsieur Le Bliguet informe l'assemblée qu'un concert de Gospel sera donné, à l'Église de Voulx, par le groupe « Des fraises en hiver » dans l'après-midi du dimanche 14 septembre 2025. Il ajoute également que la bibliothèque compte actuellement 220 adhérents.

Monsieur Lecosnier confirme à Madame Giannitrapani qu'une étude est actuellement menée par le SIRMOTOM en vue de faire en sorte que les conteneurs soient rentrés et ne restent pas sur les trottoirs.

Pour conclure, Monsieur le Maire annonce qu'un Conseil municipal se tiendra au début du mois de juin 2025 afin d'approuver le compte de gestion, de voter le compte administratif et de décider de l'affectation des résultats.

La séance a été levée à 19h45.

Le Maire,
Sylvain Lecosnier

Le Secrétaire de séance
Philippe Le Bliguet



The official stamp of the Mairie de Voulx is circular, featuring a central emblem with a castle and a cross. The text around the emblem reads "MAIRIE DE VOULX" at the top and "17 06 18 20 21" at the bottom. The signature of Sylvain Lecosnier is written in black ink over the stamp.



The signature of Philippe Le Bliguet is written in black ink.